

Recyclage Autorisation de conduite de chariots automoteurs / Recommandation R489 Catégorie 3

Catégorie 3 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Selon l'article R.4323-55 du code du travail

Durée :

1 jour

Délais d'accès :

Moirans : 23 avril 2025 ; 22 mai 2025

Délais d'accès :

entrée permanente suivant les disponibilités

Prix :

220€ HT

Organisation :

Interentreprises, Intra-entreprise

Public :

Toute personne ayant à utiliser des chariots élévateurs dans l'entreprise

Prérequis :

- Être apte médicalement à la conduite de chariot de manutention automoteur à conducteur porté
- Avoir obtenu une Autorisation de Conduite
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral (recours à un traducteur interdit)

Conditions d'admission :

- Avoir 18 ans minimum
- Être muni des EPI obligatoires

Validation :

Certification

Les + de la formation

En organisation Intra-Entreprise adaptation de la formation aux conditions d'utilisation du chariot en entreprise

Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation active et participative s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur chariots.

Outils : livret de formation, chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral

Intervenants :

Professionnels expérimentés dans le domaine industriel et évalués annuellement.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :

- 1 • Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire : le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur...
- 2 • Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction
- 3 • Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités
- 4 • Comprendre les notions élémentaires de physique : masse, centre de gravité, stabilité
- 5 • Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges
- 6 • Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- 7 • Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté : identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations
- 8 • Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté, justification de leur utilité, identification des principales anomalies
- 9 • Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot
- 10 • Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci
- 11 • Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien

PROGRAMME

Énoncer les obligations que lui impose la réglementation

- La réglementation
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail

Assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort

- Les vérifications à la prise de poste,
- les vérifications journalières, hebdomadaires
- les opérations de maintenance de 1er niveau

Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot

- Les organes de service et dispositifs de sécurité
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- L'identification des risques liée à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

Recyclage Autorisation de conduite de chariots automoteurs / Recommandation R489 Catégorie 3

Catégorie 3 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Selon l'article R.4323-55 du code du travail

Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot
- L'opération de manutention

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Évaluation par questionnaire
- Certificat de réalisation